



Exclusion d'un époux lors d'un divorce pour violences conjugales

Par **lydie**, le **08/08/2012** à **23:57**

Bonjour,

je vous sollicite, car je viens de me marier et après avoir reçu des violences verbales, morales et physiques, j'ai décidé d'entreprendre une demande de divorce.

J'ai dû quitter provisoirement l'appartement qui est à mon nom (et cela d'avant le mariage). J'ai déposé une main courante au commissariat de police pour prévenir que je quitter le domicile conjugal provisoirement. J'ai également envoyé une mise en demeure à mon époux afin qu'il quitte mon appartement le 10 août comme convenu (je lui est laissé 2 semaines pour qu'il prenne ses dispositions, sa grand mère pouvant l'héberger). De plus, il ne participe en rien aux charges de l'appartement ni du reste des factures, il n'a aucun meubles à lui et nous avons pas d'enfant!

Il est impératif pour moi de récupérer mon logement choisi pour me rapprocher du chu afin d'être suivi au mieux pour mes problèmes de santé et de mon handicap!

Puis avoir recours à la police afin de le faire partir comme prévu le 10 août et de changer ma serrure par mesure de sécurité?

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer mes sincères salutations.

Par **cocotte1003**, le **09/08/2012** à **09:40**

Bonjour, votre appartement est le domicile conjugal et c'est au juge, lors de la première audience de divorce, de prévoir l'attribution du logement. Allez au plus vite consulter un avocat

pour enclencher la procédure cordialement